

/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /

Rythmes scolaires : l'AMF demande des clarifications sur les orientations annoncées pour la rentrée 2017 et une concertation préalable

L'AMF a saisi, ce jour, le ministre de l'Éducation nationale pour demander en urgence des précisions sur les modalités de mise en œuvre des orientations projetées à la rentrée 2017 (choix de l'organisation de la semaine scolaire et classes de CP et CE1 limitées à 12 élèves dans les écoles relevant de l'éducation prioritaire).

En effet, ces mesures auront des impacts tant organisationnels que financiers pour les communes et leur groupement et génèrent de nombreuses inquiétudes quant au sort qui sera réservé au cadre actuel de la réforme des rythmes scolaires et à son financement.

La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a provoqué de réelles difficultés pour les communes et intercommunalités, rendant indispensables un certain nombre de mesures d'assouplissements et la création d'un fonds de soutien au développement des activités périscolaires, dont le montant est encore très largement insuffisant au regard du reste à charge pour les collectivités.

Compte tenu de la grande sensibilité du dossier au sein de la communauté éducative et des enjeux pour le bloc communal, l'AMF souhaite pouvoir mesurer les impacts de cet aménagement de la réforme des rythmes scolaires et connaître le sort qui sera réservé, à terme, au cadre actuel de la réforme et à son financement par le fonds de soutien dont elle a toujours réclamé la pérennisation.

C'est la raison pour laquelle l'AMF souhaite que s'engage dans les meilleurs délais avec le ministre de l'Éducation nationale une concertation préalable à toute décision, dans l'objectif d'établir un partenariat étroit avec l'État, respectueux des élus et prenant en compte les contraintes auxquelles ils sont exposés pour la mise en œuvre de politiques nationales.